



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Seizième session**

**Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022**

**Rapport du Comité des normes – Activités du Comité des normes**

**Point 9.1 de l'ordre du jour**

**Document établi par le secrétariat de la CIPV**

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les activités menées par le Comité des normes (CN) en 2021 et donne un aperçu des travaux qui se profilent à l'avenir pour le CN et, partant, pour les parties contractantes. En raison de la pandémie actuelle de covid-19 et des restrictions imposées aux réunions en présentiel, le CN a organisé à distance les réunions de mai et de novembre 2021, de même que la réunion du groupe de travail du CN (CN-7). En outre, des réunions focalisées supplémentaires ont eu lieu en avril, juin, juillet, septembre et novembre afin de traiter les questions urgentes qui n'avaient pas été abordées en mai et en novembre 2021 en raison du temps limité alloué aux réunions en ligne. Le CN et le secrétariat prévoient, par conséquent, de simplifier le déroulement des réunions qui se tiendront en ligne en 2022. Les rapports détaillés des réunions du CN<sup>1</sup> et des informations complémentaires<sup>2</sup> sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

2. Les travaux productifs menés par le CN au cours des dernières années ont abouti à l'adoption par la CMP, à sa quinzième session (2021), de quatre normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et de sept traitements phytosanitaires (TP). Par ailleurs, le CN a adopté, au nom de la CMP, un protocole de diagnostic (PD) en 2021 et un autre en janvier 2022, dont la CMP doit prendre note, à sa seizième session (2022) (voir section II et CMP 2022/24).

3. Le CN s'est également consacré à d'autres tâches, parmi lesquelles: l'examen des propositions de thèmes pour les normes et les PD présentés en réponse à l'appel à propositions de thèmes 2021, la mise au point de ses contributions à l'approche relative à l'élaboration et à la gouvernance des normes portant sur des marchandises, la prise en compte des préoccupations concernant l'autorisation accordée à des entités de réaliser des interventions phytosanitaires, et l'attention portée à la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire. En outre, il continue de s'efforcer d'améliorer sa coopération avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR). Enfin, il s'est également employé à examiner les liens entre ses activités et le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

4. Les progrès du CN dans l'élaboration des NIMP dépendent entièrement de la participation et des contributions techniques d'experts de toutes les régions du monde, notamment des parties contractantes, des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et des organisations internationales. L'engagement pris par les parties contractantes de mettre à la disposition des divers groupes techniques et groupes d'experts chargés de la rédaction, des experts qui siègent au CN est essentiel au bon fonctionnement du CN et permet à la CIPV de remplir sa mission en tant qu'organisation chargée de l'établissement de normes phytosanitaires. Les parties contractantes, les ORPV et les organisations internationales apportent au CN de précieuses observations, ainsi qu'une aide dans l'organisation de certaines réunions. Le CN remercie donc les parties contractantes du soutien qu'elles lui apportent en mettant à disposition des membres et des experts qui participent à l'élaboration des normes.

5. Le présent rapport met en lumière les contributions importantes apportées par les membres du CN et des groupes d'experts chargés de la rédaction, notamment les membres des groupes techniques et des groupes de travail d'experts, ainsi que les responsables des projets de NIMP. Plus de 50 des 100 thèmes inscrits dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*<sup>3</sup> ont enregistré des progrès, ce qui a exigé des efforts considérables de la part de toutes les parties prenantes, à savoir le CN, les groupes techniques, les experts, les parties contractantes, les ORPV, d'autres organisations et le secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat»).

---

<sup>1</sup> Page web du Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

<sup>2</sup> Page web sur l'établissement de normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/>.

<sup>3</sup> *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/>.

6. Les activités importantes menées conjointement par le CN et le secrétariat (en particulier les membres de son personnel responsables de l'établissement des normes) rendent possible l'élaboration continue de normes internationales selon un processus efficace, transparent et ouvert, afin de répondre aux attentes de la CIPV et de sa communauté.

## II. NIMP adoptées par le CN au nom de la CMP

7. Le CN a adopté en août 2021, au nom de la CMP, le **PD 30: *Striga* spp.**<sup>4</sup> et le **PD 31: '*Candidatus Liberibacter*' spp. sur *Citrus* spp.**<sup>5</sup> (annexes à la NIMP 27).

## III. Consultations de la CIPV

8. Les projets de NIMP, de TP et de PD dont il est question dans la présente section ont été examinés et révisés par le CN, le CN-7, le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires, le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP). Les projets ont fait l'objet de consultations<sup>6</sup>:

### 2021 Première consultation

#### Projets de NIMP

- Révision de la NIMP 18 (*Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire* (2014-007), priorité 1.
- Amendements à la NIMP 5 (2021) (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), priorité 1.
- Révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones exemptes*) (2009-002), priorité 4.
- Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (2008-006), priorité 4.

#### Projet de PD

- *Candidatus Liberibacter* spp. sur *Citrus* spp. (2004-010), priorité 2.

#### Projet de TP

- Traitement par irradiation contre *Pseudococcus jackbeardsleyi* (2017-027), priorité 3.

### 2021 Deuxième consultation

#### Projets de NIMP

- Normes portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondantes (2019-008), priorité 1.
- Projet d'amendements de 2019 et 2020 à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), priorité 1.
- L'audit dans le contexte phytosanitaire (2015-014), priorité 2.
- Révision ciblée de la NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*) en lien avec la réexportation (2015-011), priorité 2.

#### Projets de TP

- Traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2017-011), priorité 1.

<sup>4</sup> PD 30. *Striga* spp.: <https://www.ippc.int/fr/publications/90164/>.

<sup>5</sup> Le présent document de la CPM a été élaboré alors que la période de notification des protocoles de diagnostic était encore en cours.

<sup>6</sup> Consultations de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/standards/consultations/>.

- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2017-013), priorité 2.
- Traitement par irradiation contre *Sternochetus frigidus* (2017-036), priorité 2.
- Traitement par irradiation contre *Zeugodacus tau* (2017-025), priorité 2.
- Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de *Malus pumila* et *Prunus persica* contre *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* (2017-037 et 2017-038), priorité 3.

#### **2021 Consultation sur les projets de spécifications**

- Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001), priorité 1.

#### **IV. Recommandation de projets de NIMP pour adoption par la CMP, à sa seizième session (2022)**

9. Lors de sa réunion en ligne en 2021, le CN-7 a examiné les observations formulées au cours de la première consultation en 2020 et a approuvé les projets de NIMP suivants, en vue d'une deuxième consultation prévue en 2021<sup>7</sup>:

- Normes portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondantes (2019-008), priorité 1.
- Projet d'amendements de 2019 et 2020 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001), priorité 1.
- L'audit dans le contexte phytosanitaire (2015-014), priorité 2.
- Révision ciblée de la NIMP 12 (Certificats phytosanitaires) en lien avec la réexportation (2015-011), priorité 2.

10. Par conséquent, le CN, à sa réunion en ligne tenue en novembre 2021, est convenu de recommander les quatre NIMP pour adoption par la CMP, à sa seizième session (2022). En outre, le CN est convenu, par décision électronique prise en novembre 2021, de recommander les cinq projets de TP suivants pour adoption par la CMP à sa seizième session (2022) (voir le document portant la cote CPM 2022/24):

- Traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2017-011), priorité 1.
- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2017-013), priorité 2.
- Traitement par irradiation contre *Sternochetus frigidus* (2017-036), priorité 2.
- Traitement par irradiation contre *Zeugodacus tau* (2017-025), priorité 2.
- Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de *Malus pumila* et *Prunus persica* contre *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* (2017-037 et 2017-038), priorité 3.

#### **V. Soutien apporté par les parties contractantes aux activités d'établissement de normes**

11. Comme les années précédentes, certaines parties contractantes et organisations internationales ont continué de soutenir les activités liées à l'établissement des normes de la CIPV. Il convient de remercier tout spécialement le Brésil qui a apporté un appui inconditionnel à l'Unité chargée de l'établissement des normes au sein du secrétariat en fournissant des services de personnel en nature pour la période 2021-2022. Nous apprécions cette contribution et espérons pouvoir poursuivre cette collaboration dans les années à venir.

---

<sup>7</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN-7 tenue en 2021: <https://www.ippc.int/en/publications/90440/>.

## VI. Éléments essentiels des activités du CN

### i. Simplification de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*

12. Lors de sa réunion focalisée en ligne en juin 2021, le CN a noté que l'examen de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* devait inclure les thèmes qui avaient été inscrits sur la liste depuis longtemps, ainsi que ceux pour lesquels les travaux n'avaient pas avancé (notamment pour lesquels aucun expert n'avait été trouvé). Les membres du CN ont procédé à une évaluation de la nécessité des thèmes. Ils ont toutefois reconnu qu'il pourrait être utile de maintenir certains thèmes sur la liste si ceux-ci étaient nécessaires (notamment des thèmes de priorité 4), et ce en dépit du fait que les travaux sur ces thèmes ne pouvaient pas être avancés. Le CN a donc décidé qu'un groupe restreint de ses membres examinerait la liste pour traiter cette question<sup>8</sup>. Le groupe restreint a ensuite élaboré des recommandations à l'intention du CN, au cours de sa réunion focalisée en ligne tenue en septembre 2021. Le CN a examiné ces recommandations, a décidé de proposer des modifications à la liste et a recommandé à la CMP d'adopter les modifications proposées, à sa seizième session (2022) (voir document portant la cote CPM 2022/22).<sup>9</sup>

### ii. Spécification 72 – Réorganisation et révision des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire

13. Depuis la réunion en ligne du CN, en novembre 2020, le CN a révisé le projet de spécification par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations (OCS) de la CIPV et l'a présenté lors de sa réunion focalisée en ligne en avril 2021, afin de discuter des questions soulevées par les membres du CN lors de l'examen réalisé via OCS et de résoudre ces questions. Le CN a ensuite approuvé le projet de spécification portant sur la *Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire* (2020-001) en vue de la première consultation, et a recommandé à la CMP, à sa seizième session (2022), de lui attribuer la priorité 1<sup>10</sup>.

14. Dans le cadre de l'examen de la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* par le groupe de travail d'experts, le CN est convenu, à sa réunion en ligne tenue en septembre 2021, que le thème *Indications relatives au concept de probabilité de transfert à un hôte approprié et d'établissement dans le cadre d'une analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine – Supplément à la NIMP 11 (2015-010)* serait supprimé de la liste. Le CN a recommandé que le Groupe de travail d'experts chargé de la Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001) envisage de traiter la question dans le cadre de la NIMP 11<sup>11</sup>.

15. Lors de sa réunion en ligne en novembre 2021, le CN a examiné le projet de spécification présenté à la deuxième consultation, qui s'est déroulée du mois de juillet au mois d'août 2021. Le responsable avait modifié ce projet pour tenir compte des observations formulées lors de la consultation, et la version modifiée avait ensuite été soumise à l'examen du CN par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations. Lors de la réunion, le CN a achevé l'examen du projet de spécification, a résolu les questions restées en suspens et a approuvé la spécification 72 (Réorganisation et révision

<sup>8</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en novembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90092/>.

<sup>9</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en septembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90346/>.

<sup>10</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en avril 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>.

<sup>11</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en septembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90346/>.

des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire) (2020-001). L'appel à candidature d'experts sera publié en 2022<sup>12</sup>.

### **iii. Progrès accomplis en ce qui concerne les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030**

16. Le CN a également contribué à l'avancement des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030<sup>13</sup> (NIMP portant sur des marchandises ou des filières, élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces, réseau de laboratoires de diagnostic). Lors de sa réunion en ligne en juillet 2021, le CN a noté que l'équipe de l'Unité chargée de l'établissement des normes au sein du secrétariat ne disposait pas de suffisamment de ressources en personnel pour se consacrer à ces éléments du programme de développement. Le CN a désigné certains de ses membres qui agiraient en tant que points focaux pour ces éléments. Chaque point focal dirigerait un groupe restreint d'autres membres du CN afin de réfléchir à la manière de faire avancer ces éléments<sup>14</sup>. Le rapport intérimaire a été présenté au CN au cours de sa réunion en ligne tenue en septembre 2021. À cette occasion, le CN a décidé que des groupes restreints de ses membres réviseraient les documents de travail du CN portant sur ces éléments, avec l'aide du secrétariat, aux fins de leur présentation au groupe de réflexion de la CMP sur la mise en œuvre du Cadre stratégique, à sa deuxième réunion<sup>15</sup>. En dépit de certains problèmes liés à la réorganisation du secrétariat de la CIPV, le personnel de l'Unité chargée de l'établissement des normes a continué à apporter son soutien au CN et au groupe de réflexion de la CMP.

### **iv. Participation du CN aux ateliers régionaux 2021 de la CIPV**

17. Lors de sa réunion en ligne en avril 2021, le CN a désigné les membres<sup>16</sup> qui ont contribué de manière significative à l'organisation et à la tenue en ligne des ateliers régionaux 2021 de la CIPV. Le CN a participé activement aux différents thèmes des ateliers organisés dans toutes les régions et a fourni des informations actualisées sur ses activités, telles que présentées chaque année lors des ateliers régionaux<sup>17</sup>. Le CN tient à remercier le secrétariat, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR), le Bureau de la CMP, les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), pour le bon déroulement des activités qui a permis d'assurer le succès des ateliers régionaux 2021 de la CIPV.

### **v. Activités des membres du CN et observateurs sans droit de parole participant aux réunions du CN**

18. Lors de sa réunion en ligne en avril 2021, le CN a étudié la possibilité de permettre à des membres supplémentaires du personnel des ONPV d'assister aux réunions du CN en tant qu'«observateurs sans droit de parole», afin de favoriser une compréhension plus large des processus d'établissement de normes. Le CN a approuvé la proposition, en précisant que celle-ci ne devait s'appliquer qu'aux réunions tenues en ligne, et a autorisé des représentants supplémentaires des ONPV

<sup>12</sup> Rapport de la réunion du CN tenue en ligne en novembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90567/>; Spécification 72 – Réorganisation et révision des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire: <https://www.ippc.int/fr/publications/90498/>.

<sup>13</sup> Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) 2020-2030: <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CB3995FR>.

<sup>14</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en juillet 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>.

<sup>15</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en septembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90346/>.

<sup>16</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en avril 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>.

<sup>17</sup> Ateliers régionaux 2021 de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/regional-ippc-workshops/2021-ippc-regional-workshop/>.

à assister aux réunions du CN en tant qu'«observateurs sans droit de parole», sans participer à la réunion<sup>18</sup>. Le CN a en outre demandé au secrétariat de présenter cette décision au Bureau de la CPM afin que celui-ci en prenne note. Lors de sa réunion en ligne tenue en mai 2021, le Bureau de la CPM a noté qu'il autorisait des représentants supplémentaires des ONPV à assister aux réunions en ligne du CN, en qualité d'«observateurs sans droit de parole»<sup>19</sup>.

19. Afin d'encourager une participation importante des membres issus de toutes les régions de la FAO aux travaux du CN, le secrétariat a établi des statistiques sur la présence et la participation des membres du CN à toutes les réunions et à tous les forums en ligne organisés au cours de l'année 2021, à l'exception de la réunion en ligne du CN-7 (voir l'annexe 1 du présent document).

#### **vi. Renforcement de la collaboration entre le CN et le CMR**

20. L'année 2021 a également été marquée par un renforcement des interactions entre le CN et le CMR. Ainsi, afin de fournir une vue d'ensemble de la mise en œuvre des NIMP depuis leur création, le CN a décidé, lors de sa réunion focalisée en ligne tenue en avril 2021, que les membres du CMR participeraient aux groupes de travail d'experts en tant qu'experts invités ou représentants du CMR. À cette fin, le CN est également convenu de modifier le *Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV*<sup>20</sup> afin de refléter ces changements et d'en tenir compte dans les prochaines spécifications relatives à l'élaboration des NIMP. Plusieurs représentants du CMR ont été désignés pour participer aux groupes de travail d'experts à partir d'octobre 2021<sup>21</sup>. Le CN a en outre demandé au secrétariat de présenter cette décision au Bureau de la CPM afin que celui-ci en prenne note. Lors de sa réunion tenue en mai 2021, le Bureau de la CPM a noté que le CN avait décidé d'inviter les membres du CMR à participer aux groupes de travail d'experts et que la section 6.1 du *Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV* devait être modifiée en conséquence<sup>22</sup>.

21. Il convient également de noter les travaux menés conjointement par le CN et le CMR sur le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre, mis à jour chaque année par le CN et le CMR. Lors de sa réunion en ligne en avril 2021, le CN a désigné un de ses membres en tant que spécialiste chargé du Cadre et a procédé à la mise à jour du Cadre à sa réunion en ligne tenue en juillet 2021<sup>23</sup>. Au cours de sa réunion en ligne de 2021, le Groupe de la planification stratégique a recommandé à la CPM d'adopter le Cadre à sa seizième session (2022). Il a demandé au secrétariat de préparer un document pour la seizième session de la CPM (2022), proposant une autre forme de présentation du contenu du Cadre qui permettrait de simplifier le processus de compilation et de mise à jour de la liste et d'en améliorer la convivialité, tout en réduisant les coûts (voir le document portant la cote CPM 2022/09)<sup>24</sup>.

22. Le CN participe également activement aux activités des groupes et des sous-groupes du CMR et contribue à l'élaboration de guides et de matériel pédagogique relevant du CMR. Lors de sa réunion en ligne en juillet 2021, le Comité a pris note des mises à jour fournies par ses représentants au CMR et à ses groupes, sous-groupes et équipes (à savoir, le sous-groupe chargé du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, l'Équipe chargée des ressources mises à disposition, l'Équipe chargée des guides et du matériel pédagogique, l'Équipe

<sup>18</sup> Rapport de la réunion focalisée du CN tenue en ligne avril 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>.

<sup>19</sup> Rapport du Bureau de la CPM 2021-05: <https://www.ippc.int/fr/publications/89901/>.

<sup>20</sup> Rapport du Bureau de la CPM 2021-05: <https://www.ippc.int/fr/publications/89901/>.

<sup>21</sup> Les mises à jour figureront dans la procédure après la seizième session de la CPM (2022): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/ippc-standard-setting-procedure-manual/>.

<sup>22</sup> Rapport du Bureau de la CPM 2021-05: <https://www.ippc.int/fr/publications/89901/>.

<sup>23</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en avril 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>; rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en juillet 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90084/>.

<sup>24</sup> Page web du Groupe de la planification stratégique: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/strategic-planning-group/>.

chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations, l'Équipe chargée de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) et l'Équipe chargée de la fusariose du bananier (TR4) (*Fusarium oxysprum* f. sp. *cubense*, race tropicale 4) qui pourraient avoir une incidence sur les travaux du Comité<sup>25</sup>.

#### **vii. Participation du Comité des normes à l'appel à propositions de thèmes 2021: normes et mise en œuvre**

23. L'année 2021 a également été marquée par l'appel à propositions de thèmes 2021: normes et mise en œuvre<sup>26</sup> – processus faisant intervenir les activités conjointes et coordonnées du secrétariat, du Comité des normes (CN), du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR) et de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, composée d'un représentant du Bureau de la CMP, de trois représentants du CN et de trois représentants du CMR<sup>27</sup>. Les parties prenantes susmentionnées ont travaillé de manière active, fructueuse et organisée. Un séminaire en ligne a été mis en place, réunissant le Bureau de la CMP, le Comité des normes, les représentants du CMR et le secrétariat, afin d'aider les parties contractantes et les ORPV à soumettre leurs propositions de thèmes dans le cadre de l'appel à propositions de 2021, au moyen des formulaires de soumission automatique en ligne<sup>28</sup>. Le bon déroulement de la collaboration a permis d'assurer le succès de l'appel à propositions de thèmes 2021. Lors de sa réunion en ligne tenue en décembre 2021, l'Équipe spéciale chargée des thèmes a formulé des recommandations concernant les soumissions et les a présentées à la CMP, à sa seizième session (2022)<sup>29</sup> (voir document portant la cote CPM 2022/27).

24. À sa réunion focalisée en ligne tenue en novembre 2021, le CN a examiné les recommandations formulées par l'Équipe spéciale à l'intention du Comité en ce qui concerne sept normes et sept protocoles de diagnostic (PD) proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes 2021. En réponse à l'appel à propositions de thèmes, le CN a examiné et approuvé les recommandations de l'Équipe spéciale concernant quatre propositions de normes, y compris la toute première norme portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondantes, applicable aux déplacements internationaux des mangues (*Mangifera indica*). Il a également fourni des recommandations concernant deux autres propositions de normes. Le CN a toutefois longuement débattu de la proposition de norme sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires, présentée par l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO), qui n'avait pas été recommandée par l'Équipe spéciale. Afin de faire avancer ce thème, le CN a constitué un groupe restreint composé de six représentants qui ont rédigé, en collaboration avec les représentants du CMR, une proposition formulant des suggestions quant à la manière de procéder pour cette proposition de thème, ainsi que le mandat d'un groupe de réflexion de la CMP. Le Comité a également examiné six PD et a décidé de les ajouter à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en juillet 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/89821/>.

<sup>26</sup> Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>.

<sup>27</sup> Page web de l'Équipe spéciale chargée des thèmes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/task-force-on-topics/>.

<sup>28</sup> Webinaire consacré à l'appel à propositions de thèmes 2021 de la CIPV (juin 2021): <https://www.ippc.int/fr/work-area/sc-ic/ippc-webinar-on-call-for-topics/>.

<sup>29</sup> Rapport de la réunion de l'Équipe spéciale tenue en ligne en décembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90554/>.

<sup>30</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue novembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90440/>.



25. Le forum conjoint CN-CMR en ligne était ouvert à l'examen de la proposition de création d'un groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires. Cette proposition a été présentée par la suite à la CMP, à sa seizième session (2022) (voir document portant la cote CPM 2022/23).

### viii. Processus de prise de décision du CN par voie électronique

26. Le CN a recours à des moyens électroniques (forums et sondages) afin d'accélérer l'élaboration des projets de NIMP, de spécifications, de PD et de TP, et de traiter d'autres questions restées en suspens<sup>31</sup>.

27. En 2021, le CN a organisé 27 forums en ligne et un forum conjoint CN-CMR en ligne:

Numéro de la décision électronique	Décision du Comité des normes
2021_eSC_May_01	Projet de TP pour adoption: Traitement par irradiation contre <i>Bactrocera dorsalis</i> (2017-015)
2021_eSC_May_02	Projet de TP pour adoption: Traitement par irradiation contre <i>Carposina sasakii</i> (2017-026)
2021_eSC_May_03	Projet de TP pour adoption: Traitement par irradiation contre le genre <i>Anastrepha</i> (2017-031)
2021_eSC_May_04	Projet de TP pour adoption: Traitement par le froid de <i>Prunus avium</i> , <i>Prunus salicina</i> et <i>Prunus persica</i> contre <i>Ceratitis capitata</i> (2017-022A)
2021_eSC_May_05	Projet de TP pour adoption: Traitement par le froid de <i>Prunus avium</i> , <i>Prunus salicina</i> et <i>Prunus persica</i> contre <i>Bactrocera tryoni</i> (2017-022B)
2021_eSC_May_06	Approbation d'un projet de TP, aux fins de consultation: Traitement par le froid de <i>Vitis vinifera</i> contre <i>Ceratitis capitata</i> (2017- 023A)
2021_eSC_May_07	Approbation d'un projet de TP, aux fins de consultation: Traitement par le froid de <i>Vitis vinifera</i> contre <i>Bactrocera tryoni</i> (2017-023B)
2021_eSC_May_08	Sélection des représentants du CN dans les sous-groupes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
2021_eSC_May_09	Sélection d'experts de la langue russe pour le Groupe technique sur le Glossaire
2021_eSC_May_10	Recommandations relatives à la révision des protocoles de diagnostic adoptés
2021_eSC_May_11	Approbation aux fins de consultation: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de <i>Malus pumila</i> et <i>Prunus persica</i> contre <i>Cydia pomonella</i> et <i>Grapholita molesta</i> (2017-037 et 2017-038)
2021_eSC_May_12	Approbation d'un projet de TP, aux fins de consultation: Traitement par irradiation contre <i>Pseudococcus jackbeardsleyi</i> (2017-027)
2021_eSC_May_13	Approbation d'un projet de TP, aux fins de consultation: Traitement par irradiation contre <i>Zeugodacus tau</i> (2017- 025)
2021_eSC_May_14	Approbation aux fins de consultation: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2017-011)
2021_eSC_May_15	Approbation aux fins de consultation: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par le froid de <i>Citrus sinensis</i> contre <i>Bactrocera zonata</i> (2017- 013)
2021_eSC_May_16	Traitement par irradiation de <i>Mangifera indica</i> contre <i>Sternochetus frigidus</i> (2017-036)
2021_eSC_May_17	Recommandations relatives à la définition du champ d'application associé au PD pour le genre <i>Ceratitis</i> (2016-001)

<sup>31</sup> Rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en juin 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90092/>; rapport de la réunion du CN tenue en ligne en novembre 2021: <https://www.ippc.int/fr/publications/90567/>.

Numéro de la décision électronique	Décision du Comité des normes
2021_eSC_May_18	Projet de TP pour adoption: <i>Striga</i> spp. (2008-009).
2021_eSC_May_19	Approbation d'un projet de TP, aux fins de consultation: <i>Candidatus Liberibacter</i> spp. sur <i>Citrus</i> spp. (2004-010)
2021_eSC_May_20	Sélection des membres du Groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 37 ( <i>Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits [Tephritidae]</i> ): Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (2018-011)
2021_eSC_Nov_01	Sélection des membres du Groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 38 ( <i>Déplacements internationaux de semences</i> ): Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (2018-009)
2021_eSCIC_Dec_01	Examen des propositions pour un groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires
2022_eSC_May_01	Approbation aux fins d'adoption: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2017-011)
2022_eSC_May_02	Approbation aux fins d'adoption:Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par le froid de <i>Citrus sinensis</i> contre <i>Bactrocera zonata</i> (2017- 013)
2022_eSC_May_03	Approbation aux fins d'adoption: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre <i>Zeugodacus tau</i> (2017- 025)
2022_eSC_May_04	Approbation aux fins d'adoption: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre <i>Sternochetus frigidus</i> 2017-036)
2022_eSC_May_05	Approbation aux fins d'adoption: Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de <i>Malus pumila</i> et <i>Prunus persica</i> contre <i>Cydia pomonella</i> et <i>Grapholita molesta</i> (2017-037 et 2017-038)
2022_eSC_May_06	Pour adoption: projet de PD pour ' <i>Candidatus Liberibacter</i> ' spp. sur <i>Citrus</i> spp. (2004-010)

### ix. Activités menées en ligne par les groupes d'experts chargés de la rédaction

28. Le CN supervise les travaux des groupes de travail d'experts. On trouvera ci-après une synthèse des travaux de ces groupes.

#### *Groupe technique sur les protocoles de diagnostic*

29. Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic<sup>32</sup> de la CIPV est un groupe d'experts internationaux désignés par le CN pour élaborer des protocoles de diagnostic internationaux à l'appui de l'harmonisation des procédures de détection et d'identification des organismes nuisibles dans le monde. Cette démarche contribue à une plus grande transparence des diagnostics des organismes nuisibles réglementés et facilite la résolution des litiges entre partenaires commerciaux. Comme le souligne la recommandation 7 de la CMP, une diagnose des organismes nuisibles fiable et rapide sous-tend la certification phytosanitaire, les inspections à l'importation et l'application des traitements phytosanitaires appropriés. Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic est composé de dix membres<sup>33</sup>. Son programme de travail compte six disciplines ou thèmes. En janvier 2021, il s'occupait de 19 projets de PD à divers stades d'élaboration, la majorité des projets étant toutefois aux premiers stades du processus d'établissement de normes. Les travaux du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic répondent aux exigences de la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*). Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic n'a pas pu se réunir depuis

<sup>32</sup> Page web du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>.

<sup>33</sup> Liste des membres du Groupe de travail sur les protocoles de diagnostic (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/81560/>.

2019, mais le programme de travail est mis en œuvre par le biais de réunions en ligne, dont cinq ont eu lieu en 2021. Par ailleurs, le Groupe a également pris plusieurs décisions par voie électronique relatives à l'examen et à l'approbation de projets de PD et d'autres documents présentés au CN.

### ***Groupe technique sur les traitements phytosanitaires***

30. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires est composé de sept membres<sup>34</sup>. Ceux-ci s'emploient à assurer l'élaboration de NIMP et de traitements phytosanitaires (TP) de qualité, qui répondent aux exigences énoncées dans la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*). Le programme de travail du Groupe technique comprend 16 projets de TP et deux projets de NIMP (portant sur les exigences relatives aux différents types de traitements suivants: chimiques et par irradiation). Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic n'a pas pu se réunir depuis 2019, mais le programme de travail est mis en œuvre par le biais de réunions en ligne, dont six ont eu lieu en 2021. Les parties contractantes et les ORPV peuvent présenter des TP afin que ceux-ci soient adoptés sous forme d'annexes à la NIMP 28 ou mis en ligne à titre de référence. L'appel reste ouvert et les propositions de traitements peuvent être envoyées à tout moment. Depuis l'ouverture de l'appel, en 2017, 35 propositions<sup>35</sup> ont été reçues. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a également observé que, pour de nombreux projets de TP, aucune observation donnant lieu à des modifications importantes n'a été soumise au cours de la deuxième période de consultation. Le CN a étudié cette question dans le cadre des réunions focalisées tenues en ligne en juin et en septembre 2021 et a approuvé les recommandations formulées à l'intention de la CMP, à sa seizième session (2022), visant à faciliter l'élaboration des TP (voir document portant la cote CPM 2022/21).

### ***Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires***

31. Le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires<sup>36</sup> procède à la mise à jour et à l'amélioration continues de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*). Il contribue également aux activités du CN et des groupes de travail d'experts, ce qui témoigne de l'importance et de la valeur du rôle que joue ce groupe dans le processus d'élaboration des normes. Un aperçu des activités du Groupe technique est présenté chaque année au CN pour examen<sup>37</sup>. Le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires est composé de sept experts<sup>38</sup> ayant une bonne connaissance des systèmes phytosanitaires et représentant, ensemble, toutes les langues officielles de la FAO. Actuellement, 20 termes sont inscrits au programme de travail du Groupe technique. La dernière réunion du Groupe technique s'est tenue en ligne du 8 au 16 décembre 2021. Afin d'assurer la continuité du processus d'établissement de normes de la CIPV et d'éviter la survenue de retards importants dans l'élaboration des normes, le Groupe technique a traité à l'avance les observations qui lui ont été adressées en ce qui concerne les projets de NIMP présentés par le biais du Système de mise en ligne des observations, en vue de la première consultation. Le Groupe technique a ensuite achevé l'élaboration des réponses au cours de la réunion et a passé en revue le reste de son programme de travail. Il a examiné les termes «action phytosanitaire» (2020-006) et «méthode phytosanitaire» (2020-007), qui figureront dans un nouveau projet de modification du glossaire en 2022 et seront présentés au CN en mai 2022. Enfin, le Groupe technique s'est penché sur les propositions d'amendements aux «Recommandations générales

<sup>34</sup> Liste des membres du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/81655/>.

<sup>35</sup> Appel à propositions de traitements et propositions reçues (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/calls-treatments/>.

<sup>36</sup> Page web du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-glossary-phytosanitary-terms-isp-5/>.

<sup>37</sup> Le dernier aperçu des activités du Groupe technique est fourni dans le rapport de la réunion focalisée en ligne du CN tenue en juin 2021 (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/90092/>.

<sup>38</sup> Liste des membres du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires (2021-11-26) (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/8069/>.

sur l'utilisation des termes dans les NIMP» et au texte d'introduction du Manuel de rédaction de la CIPV (2019). Il a également revu son plan de travail.

#### ***Groupe de travail d'experts chargé de l'élaboration du projet de révision de la NIMP 4***

32. Ce groupe de travail d'experts a commencé ses travaux en 2020 et ceux-ci ont été achevés en janvier 2021<sup>39</sup>. Depuis l'adoption, il y a près de vingt ans, de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*), il est apparu nécessaire, pour des raisons multiples, de réviser la norme et d'inscrire la révision de la NIMP 4 au programme de travail du CN. En effet, de nouvelles informations sont à présent disponibles. La CMP a par ailleurs adopté de nouvelles normes traitant de divers aspects des zones indemnes, telles que la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]*) et la NIMP 29 (*Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles*). Enfin, le secrétariat a publié récemment un guide complet pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles.

#### ***Groupe de travail d'experts sur l'utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (2008-006)***

33. Le Groupe de travail d'experts sur l'utilisation d'autorisations d'importer spécifiques s'est réuni en ligne en février 2021 avec pour tâche principale d'élaborer une annexe à la NIMP 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*)<sup>40</sup>. L'annexe à la norme s'appliquerait aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) qui utilisent des autorisations d'importer spécifiques pour indiquer leurs exigences phytosanitaires à l'importation, et permettrait de créer un cadre harmonisé pour l'utilisation des autorisations d'importer spécifiques en précisant les situations dans lesquelles celles-ci peuvent être utilisées. Le Groupe de travail d'experts a approuvé le contenu et les concepts à couvrir au moment de la rédaction du projet d'annexe. Par ailleurs, plusieurs questions importantes ont été soulevées au cours de la réunion du Groupe de travail d'experts, qui ont ensuite été portées à l'attention du Comité en mai 2021, en particulier: 1) le rôle que jouent les autorisations d'importer spécifiques dans le cadre réglementaire phytosanitaire des parties contractantes; 2) les différents types d'articles réglementés pour lesquels les autorisations d'importer spécifiques sont utilisées; 3) les différentes formes d'autorisations d'importer spécifiques; 4) les situations dans lesquelles il peut être opportun d'avoir recours aux autorisations d'importer spécifiques; 5) les responsabilités de l'ONPV du pays importateur, de l'importateur, de l'ONPV du pays exportateur et de l'exportateur.

#### ***Groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 38 (Déplacements internationaux de semences): Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (2018-009)***

34. Le Groupe de travail d'experts s'est réuni en ligne en octobre 2021 pour rédiger une annexe à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*) intitulée *Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences* (2018-009), en se fondant sur la spécification 70 approuvée<sup>41</sup>. Il est prévu que l'annexe présente un cadre général pour l'utilisation d'approches systémiques dans le cadre de la certification phytosanitaire des semences, qui devrait convenir à une mise en œuvre à l'échelle mondiale. L'objectif était de fournir des indications normalisées pour le remplacement éventuel de l'analyse et de l'inspection de chaque envoi de semences à l'exportation, par une solution harmonisée. Le projet d'annexe devrait être présenté au CN en mai 2022 aux fins d'examen et d'approbation, en vue de la première consultation qui se tiendra du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022.

<sup>39</sup> 2020-12 / 2021-01: Rapport du Groupe de travail d'experts sur la révision de la NIMP 4 (Exigences pour l'établissement de zones indemnes) (2009-002) (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/89755/>.

<sup>40</sup> 2021-02: Rapport du Groupe de travail d'experts sur l'utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (2008-006): <https://www.ippc.int/fr/publications/89644/>.

<sup>41</sup> 2021-10: Rapport du Groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 38: Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/90591/>.

***Groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 37 (Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits [Tephritidae]): Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (2018-011)***

35. Le Groupe de travail d'experts s'est réuni en ligne en janvier 2022 pour rédiger une annexe à la NIMP 37, en se fondant sur la spécification 71 approuvée. L'annexe permet de favoriser l'harmonisation des termes utilisés avec ceux qui ont été définis dans la NIMP 37 et présente des critères relatifs à la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits, sur la base des informations disponibles. Cette tâche visait à prévenir l'émergence de problèmes commerciaux découlant d'interrogations des ONPV quant à l'opportunité de réglementer une mouche des fruits particulière suivant les différents hôtes. Le projet d'annexe devrait être présenté au CN en mai 2022 aux fins d'examen et d'approbation, en vue de la première consultation qui se tiendra du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022.

## **VII. Décisions**

36. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2021.

Annexe 1: Activités des membres du CN au cours de l'ensemble des réunions tenues en ligne en 2021, en fonction des régions de la FAO (en anglais uniquement)

